

Conseil maritime ultramarin de bassin « Sud océan Indien » (CMUB)

Procès-verbal de la séance plénière du 9 décembre 2020

La 6^e séance plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) s'est tenue le mercredi 9 décembre 2020 par visioconférence en raison du contexte sanitaire.

71 membres du CMUB étaient convoqués : 41 membres dotés du droit de vote (dont 1 pouvoir) sont présents par visioconférence. Indication des membres présents titulaires : 33 ; membres présents suppléants : 8.

Le quorum, fixé à la moitié des 71 membres est atteint.

La liste des membres présents, représentés ou excusés, ainsi que celle des autres participants est annexée au présent procès-verbal.

Les procès-verbaux, avis, recommandations et autres documents émis par le conseil sont publiés sur le site internet de la Direction de la mer Sud océan Indien (DMSOI) :

<http://www.dm.sud-ocean-indien.developpement-durable.gouv.fr/>

– onglet Développement durable en mer > Politiques publiques maritimes > Le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) : [séances plénières du CMUB](#)

Ouverture de la séance par les présidents du CMUB.

M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion, indique que les échanges du jour porteront essentiellement sur l'adoption du document stratégique de bassin maritime (DSBM), outil de planification maritime retenu par la France pour le bassin Sud océan Indien en rappelant le rôle essentiel du Conseil maritime ultramarin de bassin (CMUB) Sud océan Indien depuis 2016 comme lieu d'échange et de partage, d'émergence de nouvelles idées, de délibération et de validation des orientations stratégiques pour le développement durable de la mer.

Il revient également sur le contexte difficile de crise sanitaire et les répercussions immédiates et massives sur les activités maritimes ayant amené à des réorganisations constantes. Il évoque par ailleurs les principaux travaux de fond indispensables avancés en 2020 qui font la consistance d'une stratégie collective, tels l'importance de la sécurité maritime avec la forte progression des risques, l'accès aux données via le Système d'information sur le milieu marin Océans Indien et Austral (SIMM OIA), l'engagement de tous dans la protection des espaces maritimes, la sécurisation des activités nautiques vis-à-vis du risque requin à La Réunion, la progression dans les domaines de la formation aux métiers de la mer, ou encore la préparation de la prochaine programmation des fonds européens.

Pour terminer, il rappelle la création d'un ministère de la Mer en juillet 2020 et la visite à La Réunion du Secrétaire général de la mer en février 2020, qui incarnent la volonté de placer la mer en avant dans la politique gouvernementale, et en particulier dans les Outre-mer.

M. Jean-François COLOMBET, préfet de Mayotte, salue la présence en plénière par visioconférence de ses représentants malgré le contexte sanitaire difficile que traverse Mayotte, et rappelle la mobilisation des Mahorais pour le développement durable des activités maritimes autour du Conseil départemental qui porte justement une réflexion plus spécifique sur l'économie bleue.

Il revient également sur l'actualité de ces derniers mois dans le domaine maritime à Mayotte, tels les dix années de travail assidu du Parc naturel marin de Mayotte pour mieux connaître, protéger et gérer le lagon.

Il se félicite de la solidarité logistique de la Zone avec l'opération Résilience, nécessaire à la bonne gestion des premiers

temps de la crise Covid. Il évoque les études en cours sur le phénomène sismo-volcanique au large de Mayotte avec des activités en mer et la nécessité de mieux faire connaître ces nouveaux risques par les populations. Il fait enfin part de la mobilisation des acteurs publics de l'État, des collectivités et des associations pour mettre fin au braconnage des tortues sur l'île.

M. Charles GIUSTI, préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), précise prendre son poste depuis quelques semaines. Il fait part de sa tournée effectuée avec le Marion Dufresne autour des districts austraux, de sa perception de la richesse des TAAF et de leurs liens avec les autres territoires du bassin.

Il rappelle que les TAAF demeurent le seul territoire français non touché par le COVID au prix d'un renforcement drastique des conditions d'accès aux districts et d'un protocole sanitaire lourd avec un fort impact sur la logistique des bases.

Il fait un point sur les travaux et démarches réalisés en faveur de la pêche, tels la certification « MSC Pêche durable » pour la pêcherie de langouste à St Paul et Amsterdam concernant la SAPMER, la publication des premiers résultats scientifiques du programme « Océan Sentinel » dispositif expérimental de suivi des albatros et de surveillance des navires, de l'extension du plateau continental au large de La Réunion et de St-Paul et Amsterdam venant compléter celle entérinée en 2015 pour Kerguelen, et donnant des droits d'exploitation à la France sur plus de 150 000 km².

Il termine enfin sur la gestion des aires protégées, en particulier la création de la RNN des Glorieuses.

Déclarations liminaires

M. Sergio ERAPA, conseiller départemental de La Réunion, fait part de conventions partenariales concernant les activités économique et portuaire à venir pour le développement de la zone arrière portuaire (ZAP). Il s'agit d'exploiter un foncier de 90 Ha appartenant au Département, avec l'ensemble des acteurs économiques, les entreprises, la ville du Port, et en particulier avec le Grand Port Maritime de La Réunion.

1. L'ordre du jour.

M. Eric MEVELEC, directeur de la mer sud océan Indien, précise l'ordre du jour :

- d'une part, le recueil de l'avis final du CMUB en vue de l'adoption du Document stratégique de bassin maritime (DSBM) Sud océan Indien et un échange sur sa mise en œuvre ;
- d'autre part, dans le cadre du fonctionnement du CMUB, les sujets suivants seront abordés :
 - accueil des nouveaux membres du CMUB (arrêté du 5 avril 2019 modifié) ;
 - élection des nouveaux représentants du CMUB au Conseil national de la mer et des littoraux ;
 - dimension maritime du plan de relance de l'économie ;
 - stratégie nationale des aires protégées et création de la réserve naturelle de Glorieuses

2. Le Document stratégique de bassin maritime (DSBM) Sud océan Indien

a) Recueil de l'avis final du CMUB sur le DSBM

M. Jérôme LAFON, directeur adjoint de la DMSOI, rappelle les travaux ayant précédé l'élaboration de la version projet du DSBM, validée en décembre 2019 par la Commission permanente du CMUB. Il fait un retour aux membres du CMUB sur les différentes phases de consultation et les avis recueillis durant l'année 2020, en indiquant les principaux éléments de ces avis comme suit :

- Avis de l'autorité environnementale (AE) : cet avis rendu en avril 2020 est assez critique et demande d'apporter plus de précisions sur la prise en compte des enjeux environnementaux. Il est toutefois rappelé que le DSBM conserve une dimension générale à l'échelle du bassin et que des évaluations environnementales plus précises des projets qui en découleront seront nécessaires. L'autorité environnementale s'interroge également sur les modalités de mise en œuvre du DSBM. Enfin, elle porte des remarques de forme sur le document.
- Avis des institutions consultées : des avis aux contenus très divers ont été reçus, certains émanant de membres du CMUB et d'autres d'institution qui n'en sont pas membre et n'avaient pas participé aux travaux d'élaboration mais pourront l'être pour le déploiement du document (ARS, Chambre agriculture, CESER)
- Consultation du public : une enquête en ligne a été réalisée entre août et octobre 2020 et largement relayée par les médias. Les observations formulées montrent que les orientations du DSBM recueillent l'assentiment du public, à l'exception de certaines portant sur le développement des activités économiques.

Il présente la synthèse des réunions de travail des 23 et 25 novembre (réunions conjointes de la commission du

DSBM et de la Commission permanente du CMUB) réalisées successivement en présentiel à Mayotte (23/11/2020), puis à La Réunion (25/11/2020).

Il présente les modifications portées au DSBM, indiquant la manière dont il est proposé de tenir compte des avis reçus. Il est notamment proposé d'insérer une partie 4 au DSBM proposant des modalités de mise en œuvre du document par l'ensemble des parties prenantes. Le projet de DSBM ainsi modifié a été diffusé au préalable à l'ensemble des membres du CMUB.

Mr Charif ADHALLAH fait part des travaux de préfiguration d'une structure de représentation de la pêche maritime à Mayotte à l'horizon 2025.

Mr Dominique ALINCOURT propose que les clubs et fédérations sportives soient identifiés comme des acteurs de la formation et de l'insertion et participent ainsi aux actions de formation inscrites dans le DSBM et en particulier au chapitre 3 de sa partie 3.

M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion, prend note de ces ultimes observations et fait lecture du courrier du ministère de la mer relatif au DSBM. Le Ministère se félicite de l'aboutissement du DSBM qui reprend les grandes orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, avec deux suggestions, d'une part de compléter le DSBM en précisant les modalités de sa mise en œuvre, et d'autre part de proposer une charte d'engagement spécifique dans le cadre de la stratégie, à faire signer par les collectivités.

Les présidents présentent au vote du CMUB une délibération formulant un avis favorable sur le projet de DSBM modifié. **La délibération est adoptée à l'unanimité.** L'avis final du CMUB sur le DSBM fait l'objet de la délibération n°01/2020 du CMUB, annexée au présent procès-verbal.

b) Échanges relatifs à la mise en œuvre de la stratégie pour le bassin maritime Sud océan indien

M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion, évoque la mise en œuvre du DSBM pendant ses années de validité. Il appelle les membres du CMUB à s'emparer du document et à s'en faire le relais dans leurs actions.

M. Jérôme LAFON fait état des propositions suivantes inscrites dans la Partie 4 du DSBM :

- le besoin réciproque de partager les informations à l'échelle du bassin ; par exemple via des bulletins d'information en lien avec les thèmes du DSBM,
- la disponibilité de la DMSOI pour aider au portage d'initiatives, à l'ingénierie de projet et à la recherche de financements et identifier les domaines « orphelins » sur lesquels l'État pourra piloter des actions,
- le positionnement réglementaire du DSBM et son articulation avec les autres plans, programmes et projets,
- la nécessité d'approfondir ces pistes en réunissant la commission permanente du CMUB dès février 2021.

M. Eric MEVELEC demande le maintien opérationnel de la Commission permanente dans la mise en œuvre du DSBM. **Cette proposition ne soulève pas d'objection, elle est donc validée.**

3 . Le fonctionnement du CMUB

M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion, accueille les nouveaux membres du CMUB désignés par l'arrêté n° 3302 du 18 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 5 avril 2019, visé par les coprésidents du CMUB et publié aux RAA de Mayotte, de La Réunion et des TAAF.

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements :

- au titre des Maires des communes de La Réunion, **M. Henri HIPPOLYTE**, titulaire, en remplacement de Mme Patricia COUTANDY ;
- au titre des Maires des communes de La Réunion, **M. Bernard GIGAN**, suppléant, en remplacement de Mme Céline CALETY ;
- au titre des Maires des communes de Mayotte, **M. Marib HANAFFI**, titulaire, en remplacement de M. Ahmed DAROUECHI
- au titre des Maires des communes de Mayotte, **M. Houssamoudine ABDALLAH**, suppléant, en remplacement de Mme Ancha BAMANA ;
- au titre des Établissements publics de coopération intercommunale de La Réunion (EPCI), **M. Bruno COREE**, titulaire, en remplacement de M. Olivier RIVIERE ;

- au titre des Établissements publics de coopération intercommunale de La Réunion (EPCI), **Mme Sidoleine PAPAYA**, suppléante, en remplacement de M. Guy MARTIN ;
- au titre des Établissements publics de coopération intercommunale de Mayotte (EPCI), **M. Saïd Omar OILI**, titulaire, en remplacement de M. Zaïnoudine ANTOYISSA ;
- au titre des Établissements publics de coopération intercommunale de Mayotte (EPCI), **M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA**, suppléant, en remplacement de M. Saïd Omar OILI ;

Collège des représentants des entreprises présentes dans le bassin dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral :

- au titre du Cluster maritime de La Réunion, **M. Sébastien CAMUS**, titulaire, en remplacement de M. Maurice CERISOLA ;
- au titre du Cluster maritime de La Réunion, **M. Frédéric ROYER**, suppléant, en remplacement de M. Sébastien CAMUS ;

Collège des représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer ou du littoral

- au titre de la Confédération Générale des Travailleurs à La Réunion (CGTR), **M. Denis LEPELIER**, titulaire, en remplacement de M. Laurent CUISSARD ;

Collège des représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- au titre de la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS), **M. Eric IRLINGER**, titulaire, en remplacement de M. Fabrice MARCHAND ;
- au titre du Centre sécurité requin, **M. Michaël HOARAU**, suppléant, en remplacement de M. Eric CHATEAUMINOIS ;

M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion, rend hommage à **Monsieur Maurice CERISOLA**, président du Cluster maritime de La Réunion décédé en mars 2020, membre très actif du CMUB qui a contribué de manière très positive à l'élaboration du projet de DSBM.

Monsieur le préfet de La Réunion et Monsieur le préfet de Mayotte présentent leurs félicitations et souhaitent la bienvenue aux élus des collectivités, nouveaux membres du CMUB.

Ils proposent de procéder à l'élection des représentants élus du CMUB au Conseil national de la mer et des littoraux.

Les territoires de l'océan Indien sont représentés par deux membres des collectivités territoriales qui peuvent se faire suppléer. Il revient aux conseils maritimes ultramarins de bassin de désigner ces membres.

Afin de procéder à cette désignation, le Conseil procède à la désignation de nouveaux représentants du bassin maritime Sud océan Indien au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) en raison de la perte de qualité de certains de ses membres.

À la suite de l'appel de candidatures, les personnes suivantes se présentent et sont élues à l'unanimité :

- Représentants pour La Réunion :
 - Mr Sergio ERAPA, titulaire
 - Mme Yolaine COSTE, suppléante
- Représentants pour Mayotte :
 - Mr Marib HANAFFI, titulaire
 - Suppléant non désigné

Cette élection fait l'objet de la délibération n°02/2020 du CMUB annexée à ce procès-verbal.

4 . Sujets économiques : la dimension maritime du plan de relance (document en annexe du PV)

M. Eric MEVELEC présente le plan de relance et les opportunités de financement sur les actions maritimes, mentionne les grands montants identifiés et les calendriers de mise en œuvre des appels à projets. Il fait part de l'articulation du plan de relance avec le DSBM.

Le plan de relance est mis en place par La France pour surmonter les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et « *revenir plus forts encore qu'avant l'épidémie* ». Il mobilisera 100 milliards d'euros. Il vient en complément des dispositifs d'urgence et de soutien mis en œuvre pendant la crise.

Il s'agit d'un plan d'investissement au service de l'emploi articulé autour de trois priorités :

- l'écologie : la relance est une relance verte ;
- la compétitivité : la relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique ;
- la cohésion : la relance est une relance sociale et territoriale.

Il présente ainsi les différents concours publics mis à disposition pour les projets d'investissement qui seront éligibles au plan de relance. Il termine ce point par une invitation à veiller attentivement à la publication des appels d'offres et à solliciter autant que de besoin les services de l'État concernés.

M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion, rappelle l'orientation donnée par le Premier ministre de territorialiser le plan de relance et du travail engagé avec les collectivités locales à La Réunion.

M. Jean-François COLOMBET, préfet de Mayotte, rappelle les travaux engagés à Mayotte et des opportunités offertes par certaines enveloppes, notamment celle de 3 M€ du Parc naturel marin de Mayotte.

Ouverture de la discussion

M. Ali DJAROUDI demande pourquoi seul le Grand port maritime de La Réunion bénéficie de la mesure relative au verdissement des ports et non le port de Mayotte.

M. Philippe LELEU s'interroge sur la prise en compte des enjeux de sécurité dans la mesure relative au verdissement des ports.

M. Eric MEVELEC précise que les arbitrages peuvent relever du niveau régional ou national suivant les mesures et invite à se rapprocher du SGAR.

Mme Agnès LAVAUD fait part de l'inquiétude que pourrait générer un développement de l'aquaculture marine à La Réunion compte du risque requin. Elle fait par ailleurs part de ses idées pour soutenir des aménagements en faveur des activités touristiques et notamment les dispositifs de mouillage au sein de la réserve.

Mme Karine POTHIN confirme qu'il est bien envisagé de mobiliser le plan de relance pour améliorer les dispositifs d'amarrage de la réserve.

M. Jean- Marc CHARREL fait part de son souhait d'être associé à ces travaux.

5 . Les sujets environnementaux

a) Territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP)

M. Pascal TALEC présente les principaux éléments de la stratégie qui sera annoncée prochainement. Il rappelle le contexte de la SNAP, du bilan de la SCGAMP, de la méthode d'élaboration de la SNAP. Il présente les 7 objectifs de la SNAP en lien avec les mesures du DSBM, et annonce sa future déclinaison territoriale. Il termine par la présentation des quatre secteurs identifiés à La Réunion pour de nouvelles AMP sur la base des connaissances du patrimoine naturel et des usages (Mont La Pérouse, lagons de Saint-Pierre, Secteur de la nouvelle route du littoral, secteur de Sainte-Rose).

M Jean-Marc CHARREL regrette le manque d'importance de prise en compte dans le DSBM des aires maritimes éducatives, fondamentales selon lui pour La Réunion.

M. Jérôme LAFON rappelle que les AME sont bien mentionnées dans le DSBM qui appelle à leur développement.

Mme Amélie VAN-GEMERT présente les pistes de développement des aires protégées à Mayotte et les actions engagées pour la connaissance et le renforcement des niveaux de protection. Les ZNIEFF marine en place présentent

ainsi une réelle importance dans ce cadre, ainsi que les différents arrêtés en cours de préparation pour la protection des espèces et des habitats (mangroves, plage de ponte des tortues, forêts littorales).

M. Abdou DAHALANI rappelle l'étendue des territoires et la difficulté à bien les surveiller. Il invite à prendre en compte la dimension européenne de ces politiques et la relations avec les pays voisins. Il indique les pressions importantes que les populations exercent sur les milieux marins.

b) Création de la Réserve naturelle nationale de Glorieuses, retour sur la consultation écrite du CMUB

Mme Anne-Gaëlle VERDIER et M. Louis DOREMUS présentent les perspectives de mise en œuvre de la SNAP dans les TAAF, avec notamment le projet d'extension de la RNN des TAF à St Paul et Amsterdam à l'horizon 2022 et la confirmation de la protection autour des îles Éparses.

Ils présentent l'avancement de la transformation du PNM de Glorieuses en réserve naturelle et reviennent notamment sur la prise en compte de l'avis formulé par le CMUB en consultation écrite en mai 2020. Le CMUB sera associé à la rédaction du plan de gestion de la réserve qui doit être conduite sous 3 ans.

Conclusion :

M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion, remercie les membres du CMUB pour leur engagement et leurs contributions ayant permis d'une part ce travail de validation du DSBM, d'autre part pour leur patience au regard de la visioconférence tenue ce jour. Il annonce l'adoption avant la fin de l'année du DSBM par arrêté interpréfectoral et sa diffusion en début d'année 2021.

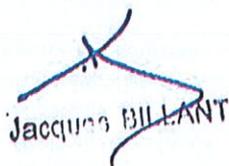
Il appelle à la mobilisation de chacun des membres pour sa mise en œuvre effective, dans les projets et plans à venir, avec un prochain rendez-vous à compter de février 2021 avec la Commission permanente du CMUB.

Il s'agira d'acter l'organisation et la méthode de travail à retenir autour du DSBM, en y associant le cas échéant toute personne intéressée, et de définir des actions précises pour coconstruire la territorialisation de la Stratégie Nationale des Aires Protégées.

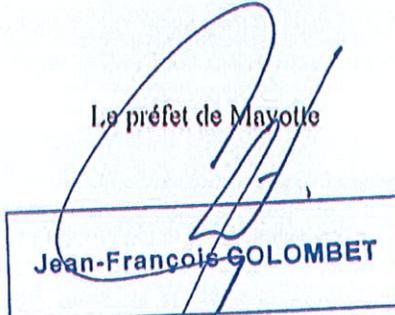
La séance est levée à 16h35

A Saint-Denis de La Réunion, le

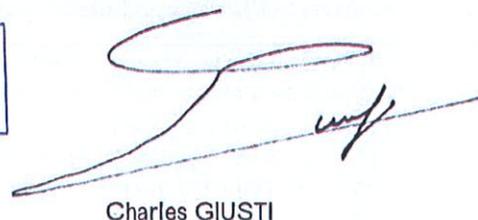
Le préfet de La Réunion


Jacques BILLANT

Le préfet de Mayotte


Jean-François GOLOMBET

Le préfet, administrateur
supérieur des TAAF


Charles GIUSTI

**Séance plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien
(CMUB)**

Mercredi 9 décembre 2020

ANNEXES

Liste des membres présents

(annexée)

Liste des membres excusés et pouvoirs

1. M. Ludovic FRERE ESCOFFIER, WWF, pouvoir à M. Grégoire SAVOUREY

Total Pouvoir : 1

Délibération N°02/2020

portant désignation des représentants du bassin maritime sud océan Indien

au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Séance plénière du CMUB du 9 décembre 2020 – Liste des présents

Collège 1 : représentants de l'État

M. Jacques BILLANT	Préfecture La Réunion	Préfet La Réunion
M. Benoît HERLEMONT		SGAR adjoint La Réunion
M. Jean-François COLOMBET	Préfecture Mayotte	Préfet Mayotte
M. Charles GIUSTI	TAAF (Terres australes et antarctiques françaises)	Préfet, administrateur supérieur des TAAF
Mme Anne-Gaëlle VERDIER		Direction de l'environnement – Directrice adj.
Capitaine de vaisseau Bruno SCIASCIA	Commandement de Zone Maritime (CZM)	Commandant de zone maritime
M. le commissaire Pierre Louis DE FENOYL		Chef du bureau de l'action de l'État en mer
M. Eric MEVELEC	DMSOI	Directeur
M. Jérôme LAFON		Directeur adjoint
M. Michel GORON		Chef de l'UT Mayotte
Mme Michèle SEVEN		Adjointe au chef d'unité
M Johnny RAMALINGOM		Chargé de mission « animation des politiques publiques maritimes »
M. Philippe GRAMMONT	DEAL La Réunion	Directeur
M. Pascal TALEC		Responsable de la cellule mer et littoral
M. Nicolas DELONCLE	DEAL Mayotte	Chef Service prévention des risques et environnement

Collège 2 : représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements

Nom	Siège	Structure	Qualité
Mme Lynda LEE MOW SIM	Suppléante	Conseil régional de La Réunion	Conseillère régionale
M. Sergio ERAPA	Titulaire	Conseil départemental de La Réunion	Conseiller départemental
M. Marib HANAFFI	Titulaire	Maires des communes de Mayotte	Maire de Acoua

Collège 3 : représentants des entreprises présentes dans le bassin (1/2)

M. Etienne NAUDE	Titulaire	Directoire du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)	Directeur de l'Aménagement et du Développement Durable
Mme Emmanuelle HOAREAU	Titulaire	Armateurs de France	Directrice Générale de CMA CGM Réunion
M. Ivan ALMELLONES	Suppléant		Directeur opérations de CMA CGM Réunion
M. Laurent PINAULT	Suppléant	Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)	Représentant d'un adhérent
M. Nicolas HIBON	Suppléant	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de La Réunion	Secrétaire général
Mme Delphine CIOLEK	Suppléant	Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC)	Secrétaire générale
M. Sébastien CAMUS	Titulaire	Cluster maritime de La Réunion	Président de Réunioner et Evamer
M. Jérôme VUILLEMIN	Suppléant	QUALITROPIC	Directeur
M. Cyrille SERAPHIN	Suppléant	Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de La Réunion	Membre élu
Mme Agnès LAVAUD	Titulaire	Syndicat Professionnel des Activités de Loisirs à La Réunion (SYPRAL)	Chargée de mission

Séance plénière du CMUB du 9 décembre 2020 – Liste des présents

M. Philippe LELEU	Titulaire	Union Maritime Interprofessionnelle port de la Réunion (UMIR)	Président
M. Eric KERVERDO	Suppléant		Vice-président
M. Christian CORRE	Suppléant	Union maritime de Mayotte (UMM)	Secrétaire général

Collège 4 : représentants des organisations syndicales de salariés

M. Barthélémy HOARAU	Titulaire	Confédération Française Démocratique du Travail à la Réunion (CFDT)	
M. Salimo HASSANI	Titulaire	Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte (CGT-Ma)	
M. Ali DJAROUDI	Titulaire	Confédération Intersyndicale de Mayotte, Confédération Française Démocratique du Travail (CISMA-CFDT)	Conseil en développement des entreprises à la CCI
M. Djoumoy DJOUMOI	Suppléant	CFE CGC Mayotte	Président

Collège 5 : représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral

M. Grégoire SAVOUREY	Titulaire	Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Chargé de mission biodiversité
M. Jean-Claude MARTIGNE	Titulaire	Vie Océane	
M. Sami OUADRANI	Titulaire	Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion (AGEMAR)	Directeur de l'EAMR
M. Eric BELLAIS	Titulaire	Association pour la Formation et le Développement Maritime et Aquacole de Mayotte (AFODEMA)	Directeur de l'EAM
M. Tugdual POIRIER	Titulaire	Fondation d'entreprises des mers australes	Directeur Cap Bourbon
Mme Julie MARTIN	Titulaire	Association Globice	Directrice administrative
M. Abdou DAHALANI	Titulaire	Parc naturel marin de Mayotte	Président
Mme Karine POTHIN	Titulaire	GIP réserve marine de La Réunion	Directrice
M. Jean-Marc CHAREL	Titulaire	Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marin (FFESSM)	Président du Comité Régional d'Etudes et de Sport Sous-Marin
M. Dominique ALINCOURT	Titulaire	Fédération Française de Voile (FFV)	Président de la ligue régionale de voile
M. Willy CAIL	Titulaire	Centre d'appui à la réduction du risque requin à La Réunion (CRA-Requin) ⇒	Directeur
M. Michaël HOARAU	Suppléant	Centre sécurité requin à La Réunion	Directeur adjoint

Collège 6 : personnalités qualifiées

M. Sébastien JAQUEMET		Université de La Réunion	Enseignant chercheur
Mme Esméralda LONGEPEE		Université de Mayotte	Maître de conférence
Mme Pascale CHABANET		Institut de recherche pour le développement (IRD)	Représentante déléguée de l'IRD à La Réunion, Mayotte et Iles Eparses
Mme Magali DUVAL		Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	Déléguée pour La Réunion
Mme Nathalie BECKER		Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)	
M. Kevin SAMYN		Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)	Directeur

Autres

Mme Amélie VAN GEMERT		DEAL Mayotte	Chargée de mission
Mme Jean-François SYS		UICN	Chargée de mission